Formation administrative – Parlement d'Haïti

Ad hoc
Virtuel
25 septembre 2024

Délégation québécoise

- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Contexte

L'Assemblée nationale du Québec entretient une relation de coopération avec Haïti, et ce, depuis plusieurs décennies. Après une suspension des activités en raison de l'instabilité politique en Haïti, les relations ont repris avec la tenue de formations virtuelles cet automne. La première formation sur le thème de l'éthique et de la déontologie en milieu parlementaire a eu lieu le 25 septembre dernier et a été offerte par l'équipe du Commissaire à l'éthique et à la déontologie du Québec. Cette formation s'adressait à des fonctionnaires de la Chambre des députés et du Sénat d'Haïti.

Objectifs et résultats

Définir les notions d'éthique et de déontologie

- Dans le contexte parlementaire, l'encadrement éthique et déontologique permet aux parlementaires de représenter les intérêts de celles et ceux qu'ils représentent ainsi que l'intérêt général, de sorte qu'ils soient représentés de manière équitable et qu'il n'existe pas d'influence privée indue dans les politiques gouvernementales.
- En milieu parlementaire, la déontologie représente des règles de conduite qui fournissent des indications claires sur la prévention des conflits d'intérêts et sur les questions connexes. Elles permettent d'assurer que les parlementaires exercent leurs fonctions dans l'intérêt des citoyens et de favoriser la confiance de la population.

Présenter les principales règles déontologiques qui existent dans les pays francophones

- Les règles relatives aux conflits d'intérêts visent à les prévenir et à garantir que les parlementaires privilégient l'intérêt général, assurant ainsi la bonne gouvernance.
- Les règles encadrant les activités extérieures et parallèles visent à protéger l'intégrité des institutions publiques et à maintenir la confiance du public. Bien qu'elles soient généralement permises sous certaines conditions, l'interdiction d'exercer de telles activités vise principalement les membres du gouvernement et des conseils exécutifs.
- Les règles sur l'après-mandat existent dans certains régimes et définissent les activités professionnelles que les parlementaires ne peuvent entreprendre lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions.
- Les règles déontologiques interdisent de solliciter, accepter ou recevoir des cadeaux ou avantages susceptibles d'influencer le jugement ou de compromettre l'intégrité d'un parlementaire dans l'exercice de son mandat.
- Les règles sur l'assiduité exigent une participation régulière aux travaux de l'Assemblée, interdisant les absences injustifiées et nécessitant des motifs valables pour certaines absences.
- Des dispositions touchent également les thèmes suivants : l'utilisation des biens et des services de l'État, les contrats avec l'État, la conduite générale et le harcèlement.

Explorer la typologie des instances déontologiques existantes

- Le degré d'intégration de l'organe déontologique à l'assemblée parlementaire varie selon qu'il soit confié à un organe parlementaire, à un organe indépendant extérieur, ou à une combinaison des deux.

Analyser l'exemple du Québec, en particulier ses règles déontologiques et la structure de ses instances, pour comprendre les pratiques spécifiques applicables.

- L'exemple du Québec rassemble la plupart des notions vues antérieurement en présentant : le rôle de l'institution du Commissaire à l'éthique et à la déontologie du Québec, les règles entourant la nomination du commissaire, le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres de l'Assemblée nationale, la déclaration des intérêts personnels des députés, le processus d'enquête, le cumul de fonctions, la réception de cadeau ou d'avantages et l'après-mandat.

Statistiques

20 participants

Suivi

La deuxième formation sur le contrôle parlementaire devait être offerte par un membre de l'équipe des commissions et un de la séance de l'ANQ en novembre, mais a dû être remise à une date ultérieure indéterminée en raison d'un retour à l'instabilité en Haïti. Elle sera finalement tenue en avril 2025.